

# Communiqué

Le 24 novembre 1995

N° 221

## RENCONTRE MINISTÉRIELLE INFORMELLE VANCOUVER, LES 23 ET 24 NOVEMBRE 1995

### DÉCLARATION DU PRÉSIDENT L'HONORABLE ROY MACLAREN MINISTRE DU COMMERCE INTERNATIONAL

La discussion de deux jours entre les onze ministres et les cinq représentants principaux participant à ces rencontres informelles a prouvé notre profond engagement commun à l'égard de l'Organisation mondiale du commerce [OMC] et du système de commerce fondé sur des règles. Notre réunion franche et constructive constitue l'une des rencontres informelles auxquelles auront participé les membres de l'OMC pendant la période précédant la première conférence ministérielle de cette organisation, qui doit avoir lieu à Singapour en décembre 1996.

Les ministres d'Australie, de Hong Kong, de Hongrie, d'Indonésie, du Maroc, de Nouvelle-Zélande, de Norvège, de Singapour, d'Afrique du Sud et de Thaïlande et les représentants principaux de l'Argentine, du Brésil, du Chili, du Mexique et de la Suisse ont discuté des défis auxquels est confrontée l'OMC ainsi que des préparatifs de la première conférence ministérielle. La présence du directeur général de l'OMC, M. Renato Ruggiero, a beaucoup apporté à ces discussions. Nous ne nous sommes pas réunis pour prendre des décisions, mais plutôt pour comprendre ce qu'il convient de faire pour mettre en oeuvre les obligations existantes et pour déterminer les nouvelles questions qui devraient faire l'objet de discussions dans le cadre de l'OMC.

La rencontre a commencé sur le thème des priorités nationales : utiliser le système des échanges commerciaux multilatéraux pour aider les gouvernements et le secteur privé à atteindre leurs objectifs économiques. Bien que les membres de l'OMC représentés à la rencontre se trouvent à des stades différents de développement, nous avons pu déterminer des secteurs où nous partageons les mêmes objectifs économiques nationaux. Nous



reconnaissons qu'il est indispensable d'accroître les échanges commerciaux pour atteindre ces objectifs. Nous avons discuté de la nécessité que tous les membres de l'OMC aident les pays les moins avancés, notamment en leur accordant un meilleur accès aux marchés dans les secteurs où ils sont concurrentiels.

Du point de vue de nos priorités nationales, nous avons parlé du genre d'ordre du jour que nous voudrions établir pour la première conférence ministérielle. Cet ordre du jour doit être équilibré et répondre aux besoins de tous les membres, surtout les moins développés. Il doit être fondé sur une évaluation réaliste de ce qui peut être accompli dans le cadre de la mise en oeuvre complète de nos obligations découlant de l'Uruguay Round. Il doit aussi être ambitieux en faisant de l'OMC la tribune de négociation dynamique dont nous avons besoin, en tant que gouvernements, dans une économie en mutation qui est en train de se mondialiser.

Sur cette base, nous avons constaté que les travaux préparatoires devraient être commencés avant Singapour, ou au moment de la Conférence, pour nous aider à remplir les engagements que nous avons pris d'incorporer des travaux supplémentaires dans les Accords de l'Uruguay Round. Nous avons noté que nous nous étions engagés à commencer, au plus tard en 1998 et en 2000, une libéralisation plus poussée dans les domaines de l'agriculture et des services. Nous avons noté les engagements à revoir les règles de plusieurs accords. Nous avons eu des entretiens fructueux sur le programme implicite de l'OMC pour les années à venir; les ministres ont exprimé leur point de vue quant à la suffisance et à l'à-propos de chaque élément.

Au-delà des engagements actuels, nous avons discuté de l'incidence des tendances économiques et politiques, qui se sont accentuées depuis la conception de l'Uruguay Round et même depuis la signature des accords en 1994. Ces tendances comprennent la croissance rapide du volume des investissements, les liens entre la politique commerciale et la politique de concurrence, et les répercussions commerciales éventuelles des programmes de réforme réglementaire, qui dénotent que nous devons commencer à discuter de ces sujets à l'OMC. Nous avons parlé du nombre croissant d'accords commerciaux régionaux. Nous avons convenu qu'il fallait à tout prix faire en sorte que ces initiatives contribuent à la force du système commercial multilatéral. Nous allons coopérer avec nos partenaires régionaux et avec nos partenaires de l'OMC pour y parvenir.

La question des normes commerciales et des normes du travail a également fait l'objet de discussions. Nous avons conclu qu'aucun consensus ne régnait pour le moment en vue d'un dialogue constructif au sein de l'OMC sur le sujet. Nous avons noté le travail en cours dans d'autres institutions pertinentes, notamment l'OIT [Organisation internationale du Travail].

Plusieurs ont signalé que c'est à ceux qui préconisent une discussion au sein de l'OMC qu'il appartient d'établir pour ce dialogue un fondement analytique solide, qui comprendra une définition claire des questions et un accord quant aux paramètres de la discussion. De tels paramètres doivent tenir compte de la compétence de l'OMC sur le plan commercial, de la nature consensuelle de l'OMC et de l'engagement de ses membres à l'égard d'un système commercial fondé sur des règles.

Nous avons examiné les négociations dans les secteurs des services, qui se déroulent depuis que les ministres de l'OMC ont tenu leur dernière réunion à Marrakech. Nous avons discuté notamment des pourparlers en cours sur les services de base en télécommunications et dans le domaine maritime, où nous avons constaté la nécessité de pourparlers plus poussés, ainsi que des avantages qui en découleraient si elles donnaient les résultats prévus. Nous nous sommes penchés sur quelques-unes des difficultés qu'a connues la nouvelle institution pendant sa période de démarrage. Et nous avons envisagé le futur processus de négociation du système commercial multilatéral et l'inauguration des conférences ministérielles biennales, dont la première aura lieu à l'occasion de la Conférence de Singapour en 1996. Nous continuerons de discuter avec nos partenaires de l'OMC des moyens de fournir les orientations politiques nécessaires au système commercial.

Notre attachement au système commercial multilatéral procède de plusieurs causes. Il est fondé sur notre expérience de la croissance et de la prospérité qui découlent de l'accroissement des échanges et des investissements. Il reflète notre croyance en l'équité d'un système basé sur des règles élaboré par l'ensemble des gouvernements participants. Voilà les aspirations qui guideront nos discussions avec nos partenaires de l'OMC lors des préparatifs de la conférence ministérielle de Singapour et de celles qui suivront en 1998 et en l'an 2000.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias sont priés de communiquer avec le :

Service des relations avec les médias  
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international  
(613) 995-1874